

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 22 mars 2024

Convocation du 18 mars 2024.

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Monsieur MARILLIER Florent, Maire.

Sont présents : (10/13) Monsieur BURDEYRON Stéphane, Monsieur CHAVET Corentin, Monsieur CLIQUET Ludovic, Monsieur GIRARDON Antoine, Monsieur MARILLIER Florent, Monsieur MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Madame VUILLIER Anne-Laure, Monsieur WITTIG Bernard.

Excusés ayant donné pouvoir : (2/13) Madame GOYARD Elodie à M. WITTIG Bernard et Madame VIET Laurence à M. PERROT Vincent.

Excusés : (1/13) Madame PETITJEAN Stéphanie.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame VUILLIER Anne-Laure est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 février 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, après l'ajout d'un **erratum** le 11 avril 2024, qui fait suite à la remarque d'un administré comme suit : **le procès-verbal qui a été approuvé le 23 février était celui du 19 janvier 2024 et non celui du 1^{er} décembre 2023** (erreur matérielle de date).

Approbation des comptes de gestion 2023 – budget commune et budgets annexes assainissement, le cheval blanc, boulangerie, épicerie

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier, le Conseil Municipal,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion des budgets de la commune, des budgets annexes assainissement, cheval blanc, boulangerie, épicerie, dressés pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : Approbation des comptes administratifs 2023 - budget commune et budgets annexes assainissement, le cheval blanc, boulangerie, épicerie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2023 qui sont conformes aux comptes de gestion du Comptable public.

Après présentation des comptes, Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur WITTIG Bernard et sort de la salle,
Le conseil municipal délibère sur les comptes administratifs de l'année 2023, dressé par M. Monsieur MARILLIER Florent, maire
après s'être présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte principal pour la Commune						
Résultats reportés		3103,08		170 931,47	0,00	174 034,55
Opérations de l'exercice	185 628,15	38 514,69	505 780,46	543 542,08	691 408,61	582 056,77
Totaux	185 628,15	41 617,77	505 780,46	714 473,55	691 408,61	756 091,32
Résultats de clôture	144 010,38			208 693,09		
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats définitifs	144 010,38	0,00	0,00	208 693,09	0,00	64 682,71
Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le service d'assainissement						
Résultats reportés		50 052,88		55 833,34		105 886,22
Opérations de l'exercice	18 339,98	21 794,62	34 187,73	38 575,31	52 527,71	60 369,93
Totaux	18 339,98	71 847,50	34 187,73	94 408,65	52 527,71	166 256,15
Résultats de clôture		53 507,52		60 220,92		113 728,44
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats définitifs	0,00	53 507,52	0,00	60 220,92	0,00	113 728,44
Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le budget "le cheval blanc"						
Résultats reportés		0,00		5 363,35		5 363,35
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	18 245,00	16 234,67	18 245,00	16 234,67
Totaux	0,00	0,00	18 245,00	21 598,02	18 245,00	21 598,02
Résultats de clôture	0,00	0,00		3 353,02		3 353,02
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats définitifs	0,00	0,00	0,00	3 353,02	0,00	3 353,02
Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le budget "boulangerie"						
Résultats reportés	7 742,54			2 521,99	7 742,54	2 521,99
Opérations de l'exercice	19 956,54	7 742,54	503,83	25 075,46	20 460,37	32 818,00
Totaux	27 699,08	7 742,54	503,83	27 597,45	28 202,91	35 339,99
Résultats de clôture	19 956,54			27 093,62		7 137,08
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	19 956,54	0,00	0,00	27 093,62	0,00	7 137,08
Résultats définitifs	19 956,54			27 093,62		7 137,08
Libellé	Investissement		fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte annexe pour le budget "épicerie"						
Résultats reportés	4 323,75			95,66	4 323,75	95,66
Opérations de l'exercice	4 382,32	4 323,75	1 206,00	7 490,64	5 588,32	11 814,39
Totaux	8 706,07	4 323,75	1 206,00	7 586,30	9 912,07	11 910,05
Résultats de clôture	4 382,32			6 380,30		1 997,98
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats définitifs	4 382,32	0,00	0,00	6 380,30	0,00	1 997,98
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS :					190 899,23	

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes,
les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,
au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus, à l'unanimité.

Délibération : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – budget commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 208 693.09€,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 761,62 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	170 931,47 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	208 693,09 €
D Solde d'exécution d'investissement	-144 010,38 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -144 010,38 €
AFFECTATION = C	=G+H 208 693,09 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	144 010,38 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	64 682,71 €

Délibération : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – ba assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 60 220.92€,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 387,58 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	55 833,34 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	60 220,92 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	53 507,52 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	60 220,92 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	60 220,92 €

Délibération : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – ba le cheval blanc

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 3 353.02€,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-2 010,33 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		5 363,35 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		3 353,02 €
D Solde d'exécution d'investissement		0,00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0,00 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	3 353,02 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		3 353,02 €

Délibération : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – ba boulangerie

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 27 093.62€,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		24 571,63 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		2 521,99 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		27 093,62 €
D Solde d'exécution d'investissement		-19 956,54 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0,00 €
Besoin de financement F	=D+E	-19 956,54 €
AFFECTATION = C	=G+H	27 093,62 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		19 956,54 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		7 137,08 €

Délibération : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – ba épicerie

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 6 380.30€,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 284,64 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	95,66 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	6 380,30 €
D Solde d'exécution d'investissement	-4 382,32 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -4 382,32 €
AFFECTATION = C	=G+H 6 380,30 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	4 382,32 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 997,98 €

Délibération : Budget Principal - Autorisation du conseil municipal au maire de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,

Vu le budget communal de l'exercice précédent,

Selon l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal lors de son adoption.

Il est proposé de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget principal 2024 selon les modalités suivantes :

Chapitre 21	Montant TTC	Motif
2157	6 800€ TTC	Tondeuse débroussailleuse autoportée

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement telles que mentionnées ci-dessus,

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal lors de son adoption,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Partenariat offre santé AXA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la proposition d'AXA de signer une convention afin de permettre à l'assureur de démarcher essentiellement les inactifs domiciliés sur la Commune, pour proposer une complémentaire santé en bénéficiant d'une réduction.

Suite à la réunion du 23 février 2024, les éléments du dossier ont été transmis aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à 1 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions : DE REFUSER la proposition d'AXA et d'informer AXA de sa décision.

Questions et informations diverses

- **Courrier de Monsieur PERROT Frédéric reçu le 26/02/2024** demandant que les procès-verbaux des conseils municipaux soient publiés plus rapidement ainsi que l'ordre du jour. Le Maire rappelle que la communication de l'ordre du jour et des procès-verbaux est régie par la loi et que nous ne sommes pas en mesure d'en modifier les contraintes. Quant à utiliser davantage le site internet, cela demande du temps et du personnel que nous n'avons pas toujours.

- **Courriels de Monsieur Jean-Maurice DAVID des 04, 11, 12 et 19 mars 2024.**

Monsieur le Maire en fait la lecture. Le Conseil Municipal décide de retirer les barrières provisoires devant le Cheval Blanc.

- **Demande de subvention exceptionnelle de GIVRY STARLETT CLUB.**

Monsieur le Maire en fait la lecture. Le Conseil émet un avis favorable à titre exceptionnel en raison de la sélection du club au championnat d'Europe qui se déroulera aux Pays-Bas et décide d'inscrire ce point au prochain Conseil pour un montant de 300€ (100€ par enfant habitant de la Commune).

- **Dossiers d'urbanisme relatifs à la pose de panneaux solaires.**

A la fin de l'année, nous avons étudié le dossier des zones d'accélération des énergies renouvelables. Nous constatons depuis un grand nombre de démarchages sur les panneaux solaires. Nous recevons des demandes d'urbanisme avec pose de panneaux solaires sur des maisons individuelles. Or, chaque demande est enregistrée en Mairie puis étudiée par le service du Grand Chalon, et nous payons pour cela des frais d'instruction. Nous constatons que sur un même dossier, nous recevons plusieurs demandes d'urbanisme avec pose de panneaux solaires, ce qui nous permet de penser qu'il y a un abus de ventes forcées. Nous demandons donc à ceux qui seraient concernés par ces dossiers d'urbanisme d'être vigilants.

- **Recrudescence des feux chez les particuliers dans différents secteurs.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Un rappel sera fait sur panneau Pocket.

- **Remplacement d'un arbre :** L'arbre tombé en haut de la place de la mairie à côté de la croix sera remplacé par un érable rouge.

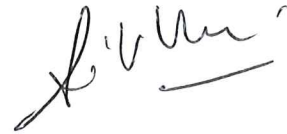
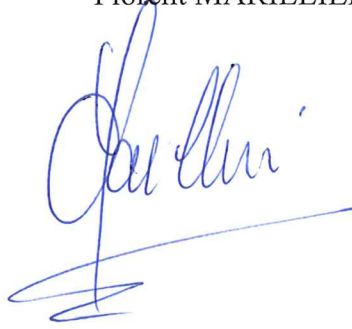
- **Décès de Monsieur CANNET Charles.**

Nous avons eu l'intention de fêter les 100 ans de Monsieur Cannet cette année, mais il nous a quitté avant l'heure. C'était une figure de notre village qui habitait Marcilly depuis l'âge de 6 ans. Le Maire et les membres du conseil municipal présentent à sa famille toutes leurs condoléances et les assurent de leurs marques d'affection.

La séance est levée à 22h36. Prochain conseil : 11/04/2024.

Le Maire,
Florent MARILLIER

Le secrétaire de séance,
Anne-Laure VUILLIER



Validé le : 11 avril 2024

Affiché le : 12 avril 2024.

